Vous êtes occupant d'un logement présentant des signes de non décence, de risque pour la santé ou la sécurité : comment agir ?

- **Contactez le propriétaire**

Afin de lui demander d'effectuer les travaux nécessaires

Attention : vous ne pouvez suspendre le règlement du loyer de votre propre initiative !

- **Contactez notre opérateur**

Service et appel gratuit. Numéro accessible au public, cinq jours sur sept de 9h à 12h et 13h à 17h.

Un opérateur vous conseille sur les dispositifs mis en place dans la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et également sur la réglementation en vigueur.

0 800 943 081 service et appel gratuits

Le Pôle :

Placé sous la présidence du Préfet du Var, le PDLHI a pour objectif d'assurer un partenariat entre administrations, associations, organismes sociaux afin de repérer, traiter au mieux les situations d'habitat indigne et assurer le suivi des procédures.

Un guichet unique pour tous signalements :

Signaler l'état de votre logement en 3 étapes :

1. Téléchargez la fiche d'auto diagnostic:

http://www.var.gouv.fr/signaler-un-logement-insalubre-ou-indecent-a6384.html

2. Complétez cette fiche d'évaluation de l'état de votre logement

3. Transmettez la:

- par voie postale :

Préfecture du VAR\DDTM-SHRU-BLHI-Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 83070 TOULON CEDEX CS

- par courriel :

ddtm-pdlhi@var.gouv.fr

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne du Var
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOTRE LOGEMENT EST DÉGRADÉ ?

COMMENT AGIR ? OÙ TROUVER UN APPUI ?

Ce que dit la Loi : Votre bailleur doit mettre à votre disposition un logement ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à votre sécurité physique ou à votre santé et doté d'éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.

Sécurité physique des occupants

- ✗ *Clos et couvert en bon état*
- ✗ *Dispositifs de retenue des personnes dans un état conforme à leur usage*
- ✗ *Installation et réseau d'électricité et du gaz conformes à la norme*
- ✗ *Aucun risque d'effondrement du plafond ou du plancher*
- ✗ *Escalier en bon état d'usage*

Équipement et confort

- ✗ *Installation d'alimentation d'eau potable à l'intérieur du logement*
- ✗ *Dispositif de chauffage suffisant*
- ✗ *Cuisine et équipements sanitaires séparés*
- ✗ *Pièce principale avec un éclairement naturel suffisant*
- ✗ *Pièce principale d'une superficie minimale de 9m2 sous 2,20 m de hauteur sous plafond*

Santé des occupants

- ✗ *Dispositifs d'ouverture et de ventilation permettant un renouvellement d'air satisfaisant*
- ✗ *Absence de revêtement dégradé contenant du plomb ou de l'amiante*
- ✗ *Aucune accumulation des déchets*
- ✗ *Conduits de fumée et d'évacuation des eaux usées et pluviales en bon état*
- ✗ *Absence d'humidité excessive favorisant le développement des moisissures*

Votre logement présente des signes de non décence, de risque pour la santé ou pour la sécurité ?

Appelez le numéro vert 0 800 943 081 service et appel gratuits